

Privilège—M. Nystrom

Comme, j'en suis certain, la plupart des députés le pensent, je suis membre de cette cour de dernier ressort . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député essaie de soutenir qu'il doit aider quelqu'un à obtenir gain de cause en faisant comparaître cette personne à la barre de la Chambre pour lui permettre d'exposer ce grief, je suis certain qu'il comprendra que, même s'il existe un moyen formel qui lui permette d'arriver à ce résultat, les privilèges des députés de la Chambre des communes ne sont pas en cause.

Il faut que je sois raisonnable et j'ai donné au député quelques minutes pour montrer que cette affaire s'inscrit dans le cadre établi à la Chambre pour la question de privilège. Je pense qu'il reconnaîtra avec moi que, bien que ce soit là une façon très originale d'essayer d'aider quelqu'un à régler son problème, je ne pense pas qu'il puisse rattacher cette affaire à la question de privilège telle que nous l'entendons.

Je souhaite au député beaucoup de chance dans les efforts qu'il tentera pour poursuivre l'affaire, mais il lui faudra invoquer d'autres motifs sur le plan de la procédure.

**M. NYSTROM—LA RÉPONSE DU MINISTRE DES FINANCES
DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège découle d'une réponse que m'a donnée hier le ministre des Finances (M. Chrétien) pendant la période des questions. Je suis certain qu'il ne voulait pas induire la Chambre en erreur, mais il a déclaré que notre parti préconisait le rétablissement des contrôles. Ce n'est pas le cas, mais je suis convaincu que le ministre ne voulait pas induire la Chambre en erreur.

Je signale qu'hier, j'ai posé la question suivante au premier ministre (M. Trudeau), comme l'indique la page 2254 du hansard:

Étant donné les rumeurs selon lesquelles le gouvernement pourrait bien rétablir le contrôle des salaires et les propos qu'il a lui-même tenus à cet égard lors de la conférence des premiers ministres, le premier ministre pourrait-il nous assurer que le contrôle des salaires ne sera pas rétabli en 1979, afin que les travailleurs canadiens puissent au moins rattraper leur retard sur la hausse du coût de la vie?

Comme l'indique la page 2255, la question supplémentaire que j'ai posée ensuite au premier ministre disait à peu près la même chose. Je lui demandais notamment:

... le premier ministre pourrait-il nous assurer que l'on ne rétablira pas le contrôle des salaires tant que les travailleurs n'auront pas rattrapé leur retard sur l'augmentation du coût de la vie?

La question que j'ai posée aujourd'hui découle d'une étude que vient de publier l'organisme gouvernemental CEIP, qui se plaint notamment que les compagnies réalisent des bénéfices excessifs. Je voulais que le ministre des Finances garantisse à la Chambre que le gouvernement veillerait à ce que justice soit faite et à ce que les compagnies n'exigent pas des prix trop élevés. Nous n'avons jamais laissé entendre que le gouvernement devrait rétablir le contrôle des prix et des salaires.

[M. Peters.]

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PIPE-LINES DU NORD

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de déposer le premier rapport du comité permanent des pipe-lines du Nord.

* * *

LES DROGUES**MESURE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA MARIHUANA**

M. Stuart Leggatt (New Westminster) demande à présenter le bill C-449, tendant à modifier la loi des aliments et drogues, la loi sur les stupéfiants ainsi que le Code criminel.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, ce bill reprend essentiellement la mesure que le gouvernement avait présentée il y a déjà plusieurs années au sujet de la marihuana.

Si le bill est adopté, la marihuana relèvera de la loi des aliments et drogues plutôt que de la loi sur les stupéfiants. Le bill vise aussi à modifier considérablement les sanctions prévues, surtout vu que la loi prévoit actuellement une peine d'emprisonnement minimum de sept ans pour toute personne qui traverse la frontière canadienne avec de la marihuana, peu importe la quantité qu'elle transporte. Le bill ne ferait que civiliser la loi sur la marihuana.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL**MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT L'AVORTEMENT**

M. Stuart Leggatt (New Westminster) demande à présenter le bill C-450, tendant à modifier le Code criminel (avortement).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le but de ce projet de loi est tout simplement de décriminaliser l'avortement et de laisser la question à la conscience des intéressés et à la profession médicale. Dans une société pluraliste comme la nôtre, il est inévitable . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. MacEachen: Non.

M. l'Orateur: Adoptée.

Des voix: Oh, oh!